

REGLEMENT INTERIEUR DE L'AMORIE

MODALITES D'INSCRIPTION

Toute demande de réservation sera considérée comme ferme dès réception de :

1. cotisation statutaire individuelle ou collective
2. contrat d'inscription dûment rempli,
3. arrhes : 30 % du séjour prévu
4. acceptation du règlement intérieur

En cas de désistement :

- la cotisation est remboursée,
- Les arrhes ne vous seront pas remboursées, SAUF si le désistement est annoncé par écrit 90 jours avant l'arrivée du groupe.

Modification d'effectif :

- Pour toute diminution du nombre des participants ou de la durée du séjour non annoncée par écrit 60 jours avant l'arrivée, la somme totale prévue dans le contrat de réservation est due.
- Si le nombre des participants est inférieur de 25 % au nombre prévu, l'Amorié se réserve le droit d'annuler le séjour, tout en conservant les arrhes versées.
- En cas de majoration du nombre des participants, l'organisateur devra s'informer des possibilités d'hébergement.

LA VIE COLLECTIVE

Dans un esprit de convivialité et du *comme à la maison*, nous demandons à tous une participation pour :

- mise et desserte de la table
- chercher les plats à la cuisine
- remise en état de la salle à manger
- entretien des chambres par leurs occupants

Demi-pension ou semi-autonome

La demi-pension ou l'accueil semi-autonome comprend : l'hébergement, le petit-déjeuner, le repas du midi, (le repas du soir est à la charge du groupe)

Dans ce cas le groupe devra laisser la cuisine et la salle à manger propres pour le lendemain.

Repas du dimanche :

Dans le cadre d'un accueil de plus de 7 jours, l'Amorié peut fournir les ingrédients pour les trois repas du dimanche mais ne les prépare pas. Si le groupe désire acheter les ingrédients l'Amorié donne 2,70 €. par repas

Repas à l'extérieur :

Si le groupe désire manger à l'extérieur de façon autonome, l'Amorié donne 2,70 €. par repas.

Laverie :

Une machine à laver est à la disposition des groupes, la lessive est à la charge des groupes. A partir d'un accueil de 21 jours la lessive est fournie.

Activités :

Le groupe a accès au matériel de loisirs de l'Amorié. Il sera sous la responsabilité de l'organisateur. Tout matériel détérioré dans le cadre d'une utilisation normale, 50 % de la réparation sera facturée à l'organisateur.

RECOMMANDATIONS

- Ne pas fumer dans l'enceinte du lieu d'accueil.
- Faire très attention aux risques d'incendie sur Pallières,
- Respecter les clôtures et les animaux qui vivent dans les parcs ,
- Observer le silence entre 22 H et 8 H. pour le bien être des usagers et les bons rapports entre voisins,
- Des soirées festives peuvent être organisées en accord avec le directeur,
- L'organisateur devra scrupuleusement respecter les instructions départementales *Jeunesse et Sports du Gard* (accueil des mineurs) : gestion du groupe en *bon père et bonne mère de famille*.

L'Amorié se réserve le droit de renvoyer le groupe si cette notion n'était pas respectée. L'organisateur ne pourrait pas être remboursé.

Notre contrat d'assurance : MAIF 0719442 A, contrat des collectivités.

AFFAIRES A EMPORTER :

L'organisateur devra prévoir une glacière pour le transport de l'eau, avec accumulateurs de froid (éventuellement) ; **et un duvet ou drap de dessus.**

En plus des affaires personnelles dont le duvet il est souhaitable pour un bon séjour à Pallières de se munir des affaires suivantes :

- une lampe de poche, (si camping)
- un sac à dos
- une gourde
- un vieux pantalon
- des chaussures pouvant aller dans l'eau
- chaussure pour la marche

Numéro clé live box (wifi) :

5567 642E 3C47 4119 4D7A 7322 A2

SIGNATURE :

le
lu et approuvé

L'organisateur déclare avoir souscrit une assurance *responsabilité civile*